

Conseil municipal du 25 janvier 2024

Présents : Mmes Sandra BAQUÉ, Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER ; M. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Daniel LEYGUE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ et Jérôme TOULOUSE

Excusé : M. Édouard DE GRANGE

Secrétaire de séance : Mme Sandra BAQUÉ

1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil en date du 07 décembre 2023.

2) Schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Le syndicat Gave et Baïse a réuni ses délégués communaux le 14 décembre 2023 pour présenter le schéma directeur de gestion des eaux pluviales qui facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eau pluviales.

Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés :

- Aménagements localisés
- Zonage pluvial : outil réglementaire dont se dote la collectivité pour intégrer dans le plan local d'urbanisme ou la carte communale des prescriptions et des règles de construction de sorte à aider à la gestion des eaux pluviales.

Objectifs :

- Limiter les désordres causés aux personnes et aux biens par le ruissellement des eaux pluviales ;
- Diminuer les risques de pollution transportée par les eaux pluviales vers le milieu naturel.

La société HEA va établir un rapport d'étude.

3) Demande subvention pour la construction d'un groupe scolaire

Le Maire expose le plan de financement prévisionnel.

Une délibération est nécessaire pour demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture car son coût a été réévalué. Une réponse est attendue pour le mois d'avril.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité.

4) Signature de conventions ENEDIS

- Demande de servitude de passage pour une ligne souterraine située sur la parcelle AC 511 au niveau de la rue du pigeonier : le conseil municipal autorise la signature de cette convention.
- Demande de convention sur la parcelle AC 25 (au niveau des Manobres) pour un poste de transformation électrique : le conseil municipal autorise la signature de cette convention.
- Demande de servitude de passage pour l'installation de deux canalisations électriques souterraines sur les parcelles AB 8 et AB 14 au lieu dit Trézious : le conseil municipal autorise la signature de cette convention.

5) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024

Ce sont des dépenses en lien avec l'école et les aménagements extérieurs qui, selon la réglementation en vigueur, ne doivent pas excéder 25% des crédits d'investissement.

A ce jour, ces frais concernent les frais d'architecte pour l'ensemble de l'étude = 8880 €

6) Protection sociale complémentaire – modification du montant de la participation

Les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'État bénéficient d'une participation financière de leur employeur à leur protection sociale complémentaire en santé

A ce jour : la Mairie participe à hauteur de 40 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter sa contribution mensuelle à 45 €.

7) Attribution de compensation

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique à savoir la CCLO sur notre territoire. Elle assure la neutralité budgétaire des transferts de charges et de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres.

Cette année, la CCLO attribue 264199 € à la commune d'Os-Marsillon.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Divers

● Santat :

Le nouveau centre de santé de Mourenx connaît des difficultés financières. Il est demandé aux communes d'augmenter leur participation annuelle le temps de trouver une situation pérenne.

● Elyse Energy :

C'est une entreprise qui porte un projet sur le bassin de Lacq appelé « E-CHO » qui consiste en la création et la mise en route de trois usines d'ici 2028 :

- Hylacq à Mourenx : production d'hydrogène ;
- EM Lacq à Lacq : production d'e-méthanol à partir d'électricité bas carbone et de carbone recyclé ;
- BioTJet à Pardies (sur l'ancien site de Yara) : production d'e-biokérosène à partir de biomasse composée de résidus issus surtout de la sylviculture locale et de déchets de bois en fin de vie.

L'entreprise Terega s'occupera de l'implantation de pipelines qui passeront chez certains propriétaires terriens privés. La Mairie encourage ces entreprises à l'initiative du projet, à respecter les propriétaires concernés et à donner toute l'information possible en toute transparence.

● Travaux de la salle polyvalente :

Une visite est prévue le 12/02 pour recontrôler l'état de la toiture de la salle avant la mise en place des panneaux solaires.

● Forêt pédagogique :

250 plants ont été mis en place par l'Office National des Forêts (ONF). Il ne reste plus qu'à planter des châtaigniers.

● Haie champêtre :

La CCLO est venue dans la semaine tracer l'emplacement de la haie champêtre prévue dans le cadre de l'aménagement extérieur du centre du bourg. À la suite d'une erreur de lecture de plan de la CCLO, un rendez-vous a été fixé pour rétablir la situation.

● Rond-point :

La Mairie relance à nouveau les partenaires pour la création du rond-point : le conseil départemental, la CCLO et le SDIS.

● Assemblée générale de la FNACA :

Elle se tiendra le samedi 03/02 10h à Lagor.

- CCLLO :

Une rencontre est organisée le mardi 30/01 matin pour évoquer un fossé de La Barthe et l'organisation de tontes.

M. Didier Alvarez et Serge Arrieula représenteront la mairie.

- Réservation de salle :

Une demande a été faite pour la salle polyvalente les 18-19-20/05.

- Rats :

Le quartier Marsillon subit la multiplication de rats remontés des précédentes inondations au niveau du Gave. La Mairie procèdera à l'élimination de ces nuisibles sur les zones communales mais il appartient aux propriétaires privés de procéder à la dératisation sur leurs terrains.

Une information en ce sens, sera abordée dans le prochain bulletin municipal.

- État des lieux :

La Mairie va procéder à la réactualisation de la fiche d'état des lieux pour le prêt des salles communales.

- Loisirs créatifs :

À la suite de l'exposition artisanale de fin janvier, une demande de création d'ateliers créatifs pour les enfants a été faite par des habitants de la commune. Une réflexion est menée en ce sens.